

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019

*Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Mairie, le Mardi 2 juillet 2019 sous la présidence de Monsieur Patrick NAELS, 1<sup>er</sup> adjoint, suppléant du Maire empêché.*

Etaient présents : Mmes VANESSE, AMMEUX, BOMMELAER – MM. NAELS, MEIRLAND, BERTELOOT, HUYGHE, ADANT, LASSERON

Absents excusés : Melle DECIS – Mmes CHOQUET, PETITPREZ, MM. CREPIN, BODEIN, VARLET  
Secrétaire de séance : Mme BOMMELAER

### **1 - Lecture publique – Mise en place d'un réseau intercommunal de bibliothèques et de médiathèques – Confirmation d'adhésion au réseau de lecture publique – Gestion administrative et comptable du réseau**

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2018 approuvant le principe d'adhésion de la commune au futur réseau de bibliothèques/médiathèques porté par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,

Considérant la délibération communautaire du 17 décembre 2018 modifiant les statuts de la Communauté de communes Flandre Intérieure notifiant les compétences en actions culturelles notamment pour la coordination des réseaux de lecture publique et l'acheminement des œuvres au sein des différents réseaux, Considérant la délibération communautaire du 17 décembre 2018 relative à la mise en place d'un réseau intercommunal de médiathèques et l'élaboration d'un service commun prenant en charge la gestion administrative et financière,

Considérant que la Communauté de Communes de Flandre Intérieure souhaite mettre en place un réseau de lecture publique afin de développer la lecture et offrir aux habitants des services complémentaires ;

Considérant l'intérêt de créer un réseau à l'échelle de l'intercommunalité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE le projet de réseau intercommunal de lecture publique, sa gestion administrative et comptable et confirme l'adhésion de la commune.
- INSCRIT la somme de la contribution dans le cadre du service commun, soit 1,20 € par habitant (contribution commune adhérente avec structure)
- VALIDE le règlement commun au réseau de lecture publique annexé à la présente délibération.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat au réseau de la lecture publique à destination de la Communauté de communes de Flandre Intérieure et des communes adhérentes ainsi que l'adhésion au service commun et tout document afférent au dossier.

### **2 – Révision des tarifs communaux**

#### **- Tickets de Cantine**

Il est proposé à l'assemblée de relever le prix du repas à la cantine actuellement à 2,85 €. Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas à 2,90 € pour l'année scolaire 2019/2020.

#### **- Accueil périscolaire**

Le tarif de vacation pour l'accueil périscolaire sera également revalorisé. Pour l'année scolaire 2019/2020, les tarifs seront les suivants :

- 1<sup>er</sup> tarif : quotient familial de 0 à 299 € : 1,80 € la vacation
- 2<sup>ème</sup> tarif : quotient familial de 300 à 499 € : 1,85 € la vacation
- 3<sup>ème</sup> tarif : quotient familial de 500 à 699 € : 1,90 € la vacation
- 4<sup>ème</sup> tarif : quotient familial de 700 à 899 € : 1,95 € la vacation
- 5<sup>ème</sup> tarif : quotient familial de 900 € et plus : 2,00 € la vacation

### - Accueils thématiques

En vue de l'organisation d'activités thématiques, à compter du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, pour les enfants de 3 à 11 ans (cycle de séances de 6 à 7 semaines), il convient de définir les tarifs applicables à compter de la rentrée :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc d'appliquer pour les prochains accueils thématiques, les tarifs ci-dessous :

- Quotient familial de 0 à 499 € : 3,40 € la séance
- Quotient familial de 500 à 899 € : 3,50 € la séance
- Quotient familial de 900 € et plus : 3,60 € la séance

### **3 – Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la Communauté de Communes de Flandre Intérieure**

Il est présenté, pour avis, aux membres du Conseil Municipal, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents établis, n'émet aucune observation particulière.

### **4 – Indemnité de gardiennage de l'église**

En application de la circulaire préfectorale n° 19-03, le Conseil Municipal décide d'octroyer à Monsieur l'Abbé Innocent NIYIMBONA, responsable de la Paroisse, l'indemnité de gardiennage de l'église communale de Sainte-Marie-Cappel, indemnité s'élevant à 120,97 € pour l'année 2019.

### **5 – Rapport du C.L.I.C.**

Il est présenté, pour avis, aux membres du Conseil Municipal, le rapport d'activités 2018 du CLIC des Flandre et Lys Autonomie. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents établis, n'émet aucune observation particulière.

### **6 – Nouvelles adhésions et retrait d'adhésion du SIDEN-SIAN**

Le Conseil Municipal accepte :

- l'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de COUCY LES EPPES (Aisne) regroupant les communes de COUCY LES EPPES, COURTRIZY ET FUSSIGNY, EPPES, MARCHAIS, MAUREGNY EN HAYE, MONTAIGU et SAMOUSSY avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'INCHY EN ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Protection par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- le retrait du SIDEN-SIAN de la commune AUXI LE CHATEAU (Pas-de-Calais).

### **7 – Demande de subvention**

Il est fait part de la demande de subvention formulée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Le Conseil Municipal propose d'attribuer la somme de 300,00 € pour encourager autant l'artisan qui forme que le jeune qui prépare son avenir.

### **8 - Point sur les différentes commissions**

- Activités du mercredi : un questionnaire sera distribué afin de recenser les besoins en matière d'activités le mercredi à partir du 4<sup>e</sup> trimestre 2019 pour les enfants de 3 à 11 ans (cycle de séances de 6 à 7 semaines).

- Ciné-guide : une rencontre devrait avoir lieu en septembre afin de débattre sur la possibilité de diffusion de séances de cinéma au village.
- Centre de loisirs d'été : il aura lieu du lundi 29 juillet au vendredi 23 août 2019.
- Eclairage public : Suite à la décision prise lors de la réunion du 12 mars 2019, l'éclairage public sera partiellement interrompu en semaine la nuit, de 23 h 30 à 5 h 30 pendant une période de test de 6 mois. Il restera allumé les vendredis et samedis soirs. Une note informant la population sera distribuée.
- Participation citoyenne : quelques personnes se sont inscrites afin d'assurer le rôle de référent. Ceux qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche sont invités à se faire connaître à la Mairie.
- Travaux – Cimetière complémentaire : la clôture et le portail doivent être posés. La plantation de haie sera effectuée en partenariat avec la C.C.F.I.
- Panneaux bilingues : ils ont été posés par les agents communaux, l'inauguration a eu lieu lors de la ducasse.
- Boîtes à livres : la 1<sup>ère</sup> a été installée sur la Place, la 2<sup>ème</sup> le sera prochainement près de l'école.
- Travaux à l'église : une intervention est prévue mi-juillet au niveau de la porte au dessus de la toiture du chœur de l'église.
- Passages piétons aux normes P.M.R. : les travaux ont été réalisés.
- Voirie : un programme de travaux par la C.C.F.I. est prévu « Nieuwe Straete » et « La Place »
- Orme activités : une équipe est intervenue en juin (taille de haies, ratissage au cimetière, divers travaux d'entretien à l'arboretum...)

## **9 - Questions diverses**

- Renouvellement du contrat « Solucithèque » : le contrat avec la Société N.F.I., prestataire informatique de la Mairie, sera renouvelé.
- Remerciements :
  - L'Association Oliver Dance Company a adressée ses remerciements pour la mise à disposition de la salle des fêtes et du matériel lors de leur journée du 8 juin dernier.
  - Le CAT « Ateliers Pont des Meuniers » (Les Papillons Blancs) remercie la municipalité pour le prêt de la salle Marcel Spanneut pour leur rallye pédestre du 29 mai 2019.
  - M. Jacques DEVAUX, Correspondant de la banque alimentaire du Nord pour la Flandre Intérieure remercie la municipalité pour son soutien apporté au maintien du Fonds Européen d'Aide alimentaire aux plus démunis
  - Comme chaque année, la Mairie sera fermée le samedi matin en juillet et en août.
  - Départ de deux enseignantes de l'école : Mmes Devinck et Dufrenne quittent l'école du village. Elles seront remplacées par M. Lemire (au poste de directeur) et Mme Odul.